

CASTANET

www.castanet-tolosan.fr

Lien

Elections : pour voter, rendez-vous à la salle du Lac

8 > 9



n° 104

AVRIL 2017



CASTANET
TOLOSAN

Saison
de Rue



TÉTROFORT
COMPAGNIE

“15”



GRATUIT

Samedi 27 mai 17h

Durée : 55 min

Réservation sur
www.castanet-tolosan.fr



5

sommaire

4 courrier du Maire

5 vie de ville

Cambriolages, soyons vigilants
Budget 2017, relance de l'investissement
Elections, pour voter rendez-vous
à la salle du Lac

10 vie municipale

Actualités du Conseil municipal
Expression des groupes politiques
Travaux en Ville

13 intercommunalité

SDAN : pour un haut débit accessible à tous

14 ça bouge à Castanet

Événements

Printemps des plantes

Culture

Portrait d'un artiste : Pascal Delhay

Jeux de cartes et de lettres

Sport

Le club VTT coteaux 31



CASTANET
TOLOSAN

■ DIRECTEUR DE LA PUBLICATION: A. Lafon ■ RÉDACTEUR EN CHEF P. Cuzacq
■ COMITÉ DE RÉDACTION B. Armandary, M.-L. Chauvin, A. Fournié, B. Hébrard
de Veyrinas, V. Maumy, M. Mauro, P. Paris, G. Rieunau ■ RÉDACTION S. Audouy, C.
Forestier-Karsenti, ■ SECRÉTARIAT DE RÉDACTION/INTERFACE WEB E. Llantia ■
Mairie de Castanet-Tolosan 29, avenue de Toulouse, BP82505, 31325 Castanet-
Tolosan cedex, tél. : 05 62 71 70 40, fax : 05 62 71 70 41 ■ CRÉDIT PHOTO
V. Laratta ■ CRÉATION Ogham ■ IMPRESSION Imprimerie Delort ISO 14001, ZI de Vic,
2-4, rue de l'Industrie, 31320 Castanet-Tolosan ■ TIRAGE 8000 ex. sur papier issu de
forêts durablement gérées ■ Dépôt légal à parution ■ N° ISSN 1279-3868



13



14-15



18



l'édito

2017 est l'année de la relance de l'investissement. 6M d'euros seront ainsi consacrés à des projets structurants pour notre collectivité, citons pêle-mêle : la création de l'école de musique, la requalification du mail des Ormes, la réfection de la toiture de l'école Danton Cazelles, l'acquisition d'une salle pour le club du 3^e âge, la création de vestiaires au terrain de football synthétique. Des équipements publics pour nos anciens, nos associations, nos enfants... des investissements rendus aujourd'hui possibles grâce à la capacité d'autofinancement de la commune soit près d'1 M d'euros et la cession de foncier comme celle pour le projet de cœur de ville à 3,2 M d'euros.

La gestion vertueuse du budget de fonctionnement par notamment **l'optimisation des organisations internes et la réalisation d'économie d'énergie** nous permet de ne pas recourir à la fiscalité et ce malgré la baisse continue des dotations de l'Etat. Dans cette optique et conscients de la pression fiscale qui pèse sur les ménages castanéens, nous avons décidé de **modifier les taux de la fiscalité communale en diminuant de 10 %** les taux de la taxe d'habitation et celle sur le foncier non bâti et en augmentant de 5 % le taux de la taxe sur le foncier bâti. Cette recomposition des taux garantit ainsi à la collectivité un niveau de recette identique sans pénaliser les locataires et les propriétaires de résidences principales, seuls les propriétaires de résidences secondaires ou ayant des biens à la location sur la commune seront impactés par ces changements.

Des changements sont aussi à l'ordre du jour en ces temps d'élections comme vous avez pu le constater à la réception de votre nouvelle carte d'électeur. En effet, **les bureaux de vote du n°2 au n°10 sont désormais regroupés à la salle du Lac.** L'objectif est de réduire nos dépenses en termes de personnels, de téléphonie et de fluides. A la clef ce sont 1 500 € par scrutin qui seront économisés. L'organisation des scrutins nécessite un important travail préparatoire, souvent méconnu des administrés. J'en profite ici pour remercier l'ensemble des agents municipaux pour le service de qualité qu'ils rendent à la population.

Avec l'arrivée du printemps la qualité de notre service public se traduit dans le fleurissement de notre ville. En effet, pour la troisième année consécutive le travail et la créativité des agents du service espaces verts ont été récompensés en hissant la commune sur **la première marche du podium du Concours Villes et Villages fleuris !**

Arnaud Lafon
Maire de Castanet-Tolosan



Nouvelles démarches pour la carte nationale d'identité

J'ai appris que je pouvais faire ma demande de carte d'identité en ligne, comment cela se passe-t-il ?

Arnaud Lafon : Depuis le mois de mars vous pouvez faire votre pré-demande de carte d'identité ou de passeport en ligne via le site Internet : <https://ants.gouv.fr>

La carte nationale d'identité (CNI) suit maintenant le même parcours sécurisé que le passeport biométrique. C'est pourquoi elle doit être retirée dans une Mairie équipée de station biométrique comme à Castanet-Tolosan.

Comment je procède sur le site internet ?

1. Je crée mon compte **ANTS (Agence Nationale des Titres Sécurisés)**
2. Je remplis mon formulaire de pré-demande CNI en ligne (*rubrique Mon Espace > Réaliser une pré-demande de carte nationale d'identité*).
Après la validation de votre pré-demande, vous recevrez par mail un **récapitulatif de pré-demande** que vous pouvez imprimer et sur lequel figure le **numéro de la pré-demande** et un **QR code** qui seront nécessaires pour finaliser votre dossier en mairie.
3. Attention, en cas de perte ou de vol de votre CNI l'enregistrement d'une pré-demande est possible uniquement si vous **achetez un timbre fiscal en ligne**.

Et après avoir effectué ma pré-demande CNI en ligne ?

1. Je contacte **une mairie équipée du dispositif de recueil** d'empreintes pour obtenir les modalités d'accueil,
2. Lors de mon déplacement en mairie,
 - j'apporte mon récapitulatif de pré-demande ainsi que le **numéro de ma «Pré-demande CNI»**, indispensable à la mairie, et le cas échéant le **numéro de mon timbre dématérialisé**.
 - j'apporte également les originaux et photocopies des **pièces justificatives** (photos d'identité, justificatif de domicile ...) nécessaires à la constitution de ma demande de CNI.



Le casque devient obligatoire pour les enfants

J'ai entendu à la radio que le port du casque pour les enfants serait désormais obligatoire. Personnellement j'ai un doute sur l'efficacité de cette mesure et surtout sur sa mise en application, y aura-t-il une verbalisation à la clef ?

AL : Effectivement une personne transportant ou accompagnant un enfant de moins de 12 ans sans casque à vélo sera sanctionnée par une amende de 90 euros. Cette nouvelle disposition du code de la Route a pour vocation de protéger nos enfants des risques de blessures ; en 2016, 159 cyclistes ont été tués sur les routes. Les autorités espèrent donc voir cette pratique s'étendre à tous les cyclistes.

Au-delà du port du casque il y a bien évidemment la question de savoir comment se comporter à vélo sur la voie publique, l'apprentissage doit se faire dès le plus jeune âge. C'est pour cela que des actions de prévention et de sensibilisation sont menées par notre Police municipale dans les écoles de la Ville, avec les journées de Première éducation à la route. Sachez enfin que nos agents de Police municipale sont très attentifs à l'application de cette disposition du Code de la route ; mettre le casque aux petits c'est comme leur mettre la ceinture de sécurité, c'est indispensable !

Prix des villes fleuries : Castanet régulièrement primée

J'ai vu en rentrant dans Castanet des panneaux Ville fleurie, la Ville a-t-elle été récemment récompensée ?

AL : Depuis 2013, la Ville participe au concours des villes et villages fleuris qui récompense les actions pour aménager un environnement favorable à la qualité de vie.

Les critères de sélection sont nombreux et portent notamment sur la valorisation de la commune par le végétal et le fleurissement, leur entretien respectueux des ressources naturelles, la propreté, la qualité du mobilier public ou encore les actions de sensibilisation. Lauréate dès sa première participation, la Ville a ensuite obtenu le grand prix départemental en 2014. En 2015, elle était 3^e et obtenait la même année la charte d'entretien des espaces publics (niveau 2 sur 3) attribué par la Fédération régionale de défense contre les organismes nuisibles (FREDON) de Midi-Pyrénées. Enfin, en 2016, c'est sur la première marche du podium départemental des villes fleuries que se hissait notre commune, qui, après un appel à candidature auprès des habitants avait également proposé la participation de trois foyers castanéens. Tous ont vu leurs efforts pour fleurir leur résidence ou balcon reconnus !



Patrouille des OTV

Cambriolages, soyons vigilants

En 2016, les cambriolages ont progressé de 9,1 % en Haute-Garonne. A Castanet-Tolosan, si ce phénomène a pris moins d'ampleur grâce notamment au dispositif de vidéo protection et au travail des policiers municipaux, les citoyens doivent rester néanmoins vigilants.

« L'opération tranquillité vacances s'adresse à tous les Castanéens même en dehors des vacances scolaires ; simple et rapide, vous pouvez déposer votre demande d'OTV au poste de Police municipale »

« La forme des cambriolages a changé »

Faciles à transporter et à revendre les petits objets du quotidien (bijoux, téléphones portables, appareils photos ...) sont devenus les cibles favorites des voleurs. « *La forme des cambriolages a changé, opportunistes, les voleurs profitent souvent du manque de vigilance des habitants qui oublient de fermer à clef leur porte d'entrée ou laissent une fenêtre ouverte* », souligne Mélanie Busnel, Brigadier Chef Principal de la Police municipale. « *Nous invitons les citoyens à mieux protéger l'accès à leur domicile au moyen de fermeture fiable et à laisser des signes de leur présence. Les objectifs : dissuader les malfaiteurs d'entrer chez eux et les ralentir un maximum dans leur action.* » Soyez également prévoyants en photographiant les objets de valeur et pensez à conserver les factures. Pour vous y aider une application mobile "Cambrio-liste" a été développée par les services de l'Etat. Disponible sur Smartphone et gratuite elle vous permet de dresser un inventaire de vos objets de valeur, liste qui en cas de vol facilitera le travail des enquêteurs (une version papier est également disponible au poste de Police municipale).

Tous concernés

La lutte contre les cambriolages est aussi l'affaire de tous ; un quartier ou un immeuble dans lequel chacun est vigilant rend la tâche des cambrioleurs plus ardue, « *signaler aux autorités la présence inhabituelle de personnes ou de véhicules dans le quartier permet souvent d'éviter un vol* », explique le Brigadier Chef Principal. Si vous assistez ou êtes victimes d'un cambriolage prévenez immédiatement les services de police ou de gendarmerie. Si les cambrioleurs sont toujours sur place n'intervenez pas et ne prenez aucun risque, concentrez-vous sur le recueil d'informations utiles (type de véhicule, vêtements, signalement ...).

OTV, pensez-y !

L'opération tranquillité vacances (OTV) s'adresse à tous les Castanéens même en dehors des vacances scolaires ; simple et rapide, vous pouvez déposer votre demande d'OTV au poste de Police municipale situé au 35 avenue de Toulouse. « *Les agents de police veillent sur les habitations en l'absence des propriétaires et les informent en cas de problème. Depuis cette année, lors des inscriptions nous sensibilisons les habitants aux gestes à adopter en cas de cambriolages et rappelons les règles à observer pour protéger au mieux leur maison* », conclut le Brigadier Chef Principal.

BUDGET 2017 : LA RELANCE DE

Le 23 mars dernier les membres du Conseil municipal ont voté le budget 2017. Malgré la baisse régulière des dotations de l'Etat, le budget communal s'équilibre grâce à une gestion saine des dépenses avec en sus la relance de l'investissement !

BUDGET D'INVESTISSEMENT

6M€ sont investis dans la réalisation de projets structurants pour la commune tout en maintenant une enveloppe financière significative pour assurer les investissements courants.

> QUELS PROJETS POUR 2017 ?



> COMMENT SONT-ILS FINANÇÉS ?

Epargne nette de la ville : 82 000 €

la ville dégage une **épargne brute de 958 000 €** qui doit être utilisée pour le remboursement de la dette en capital, le delta étant affecté aux dépenses d'équipement

Cessions immobilières : 4 773 000 €

dont **3,2 M€** issus de la vente des terrains communaux pour le projet du Centre ancien ; **1,2 M€** issus de la vente de foncier à l'Etablissement Public Foncier Local de Toulouse

FCTVA*, taxe d'aménagement : 915 000 €

Subventions : 221 000 €

Aménagements numériques : 43 000 €*

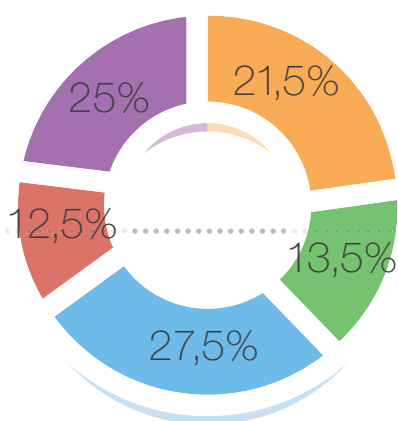
* Le Fond de Compensation pour la TVA est un prélèvement sur les recettes de l'Etat qui constitue la principale aide de l'Etat aux collectivités territoriales en matière d'investissement.

L'INVESTISSEMENT !

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

En 2017 la commune fonctionne avec un budget global de **14,5 M€**. Malgré la baisse pour la 4^e année consécutive des Dotations de l'Etat et de l'Intercommunalité - représentant un effort cumulé pour la collectivité estimé à **2,4 M€** - les dépenses de fonctionnement sont maîtrisées, permettant notamment de dégager l'épargne nécessaire pour le remboursement de la dette en capital.

> COMMENT SONT RÉPARTIES LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT ?



■ Entretien des espaces publics et du patrimoine bâti :

(Entretien des espaces verts, travaux dans les bâtiments communaux, nettoyage de la voirie...)

21,5 % du budget de fonctionnement

■ Culture, sport et loisirs (saison culturelle, animations, entretien des équipements sportifs ...) :

13,5 % du budget de fonctionnement

■ Services dédiés à l'enfance et à la jeunesse (CVQ, cantine, activités périscolaires, entretien ménager des bâtiments publics, transport scolaire ...) :

27,5 % du budget de fonctionnement

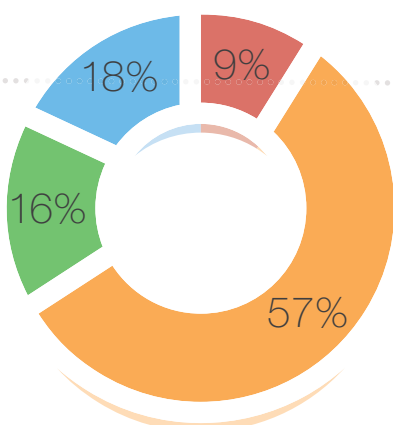
■ Services sociaux et pôle gérontologique :

12,5 % du budget de fonctionnement

■ Administration générale et Municipalité :

(Intérêt de la dette et charges intercommunales, indemnités des élus, police municipale, communication et services fonctionnels de la collectivité : ressources humaines, finances, informatique...)

25 % du budget de fonctionnement



Petit lexique

Budget de fonctionnement

il regroupe les dépenses et les recettes nécessaires à la bonne marche de la collectivité.

Budget d'investissement

il regroupe les dépenses et les recettes permettant d'entretenir, de réparer ou de créer des équipements publics. Les investissements peuvent s'intégrer dans une programmation pluriannuelle permettant de mener des projets d'envergure sur plusieurs années.

> COMMENT SONT-ELLES FINANCÉES ?

- Impôts et taxes : **57 %**
- Dotation et participation : **16 %**
- Produits des services : **18 %**
- Autres produits de gestion : **9 %**



La salle du Lac

Elections : pour voter, rendez-vous à la salle du lac

Les dates à retenir

Elections présidentielles

les 23 avril et 7 mai 2017

Elections législatives

les 11 et 18 juin 2017

Le chiffre

9144 électeurs castanéens en 2017

1 500 € d'économie par scrutin dès 2017

Nouveau ! À partir du 23 avril les électeurs castanéens des bureaux 2 à 10 sont invités à se rendre à la salle du Lac pour accomplir leur devoir citoyen.

Une centralisation source d'économies

Avec cette nouvelle organisation des bureaux de vote ce sont 1 500 € par scrutin qui seront économisés par la Ville ; pour l'année 2017 cela représente un total de 6 000 €. « Notre souhait en regroupant les bureaux dans une même salle est d'optimiser les dépenses de téléphonie et de fluides (eau, chauffage, électricité ... », explique André Fournié, adjoint au Maire délégué à la sécurité publique et l'administration générale. « Il s'agit également de diminuer les frais de personnel ». En effet l'organisation des élections dans quatre lieux de vote différents (Mairie, salle de la Ritournelle, salle Jacques Brel, ancienne Mairie) nécessitait de multiplier le nombre des agents présents dans les salles de vote et ceux y intervenant techniquement.

Pour un meilleur accueil

Plus pratique, plus grande et accessible à tous, la salle du Lac s'est imposée comme la solution idoine, offrant la possibilité d'accueillir dans les meilleures conditions les 8210 électeurs

des bureaux 2 à 10. Les électeurs du bureau 1 continueront de voter à l'Hôtel de Ville, ce lieu devant rester ouvert au public le jour de scrutin (pour prendre en charge notamment les inscriptions judiciaires). « Autre avantage de la centralisation des bureaux de vote : la lecture des résultats directement à la salle du Lac quand précédemment les citoyens devaient attendre le rapatriement des urnes en Mairie ; c'est un véritable gain de temps. Les résultats seront communiqués en quelques minutes sur l'écran d'accueil de la salle du Lac et à l'Hôtel de Ville ! », développe André Fournié.

Nouvelle carte d'électeur

La Mairie a profité de la refonte de la liste électorale pour procéder au regroupement des bureaux de vote et envoyer par la même occasion la nouvelle carte d'électeur. « Si nous avions fait ces changements l'an dernier, les électeurs auraient alors reçu deux cartes d'électeurs en l'espace de deux ans. Il était évident d'attendre la date de la refonte des listes électorales pour éviter de gaspiller du papier et économiser les frais d'envoi », explique André Fournié. La refonte

de la liste électorale qu'est-ce que c'est ? Cette opération a lieu tous les cinq ans et consiste à épurer la liste électorale : suppression des radiés et attribution d'un nouveau numéro d'ordre aux électeurs. Une nouvelle carte d'électeur est ensuite imprimée et envoyée aux citoyens. La refonte de la liste électorale est menée par le service élection de la Ville.

Une navette spéciale pour les jours d'élections

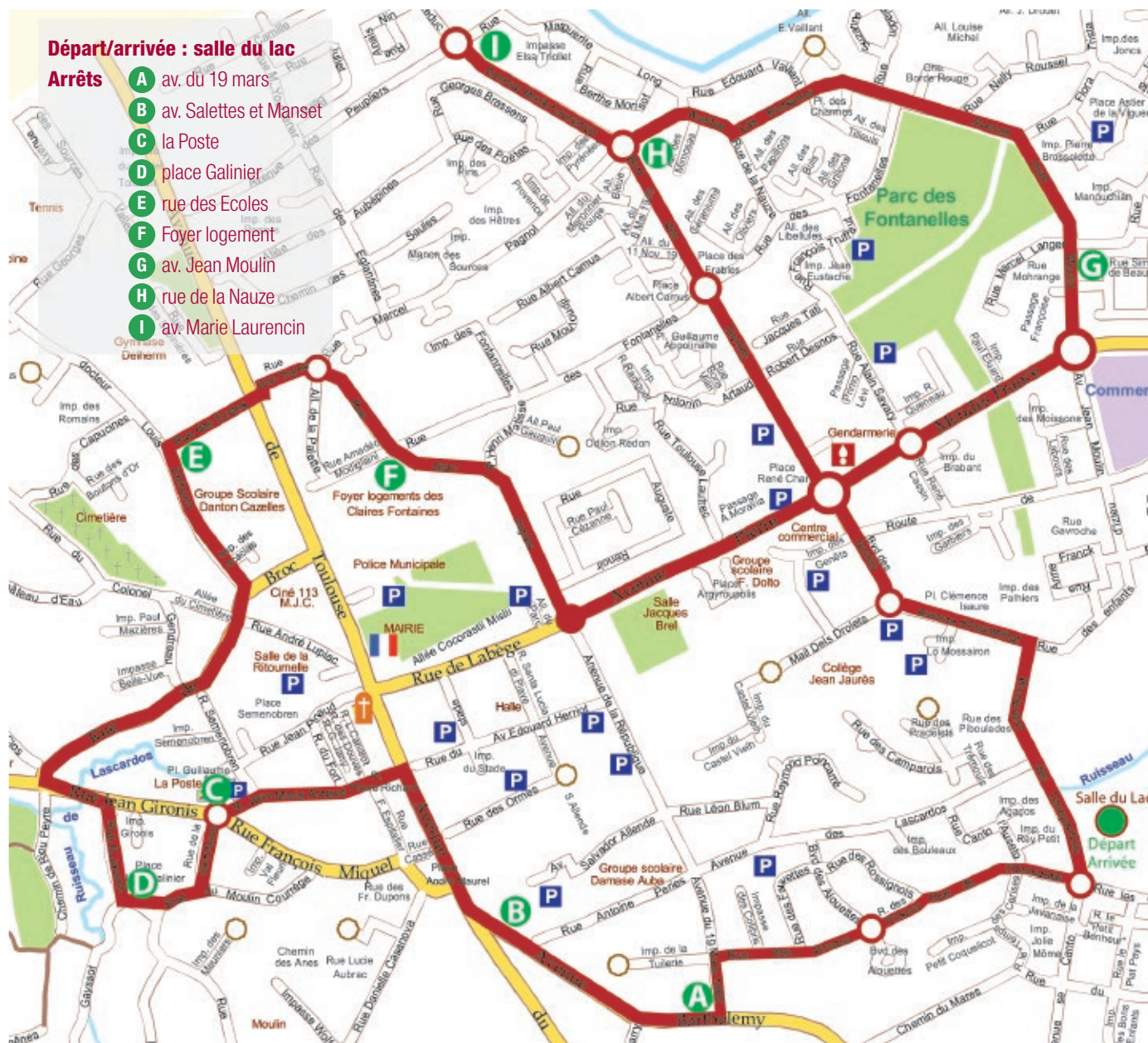
La Municipalité a décidé de mettre à disposition des électeurs la navette communale pour notamment aider les personnes âgées ou à mobilité réduite à se rendre à la salle du Lac. Le tracé habituel de la navette a été exceptionnellement raccourci, l'objectif étant de desservir les quartiers en près de 20 minutes au lieu de 40 minutes en temps normal. La navette effectuera 10 arrêts et des affichettes y seront apposées avec les heures de passage ; un dépliant est également disponible en mairie et sur le site Internet de la commune : www.castanet-tolosan.fr

LE SAVIEZ-VOUS ?

Les Français établis hors de France

Les Français établis hors de France peuvent voter directement dans un bureau de vote ouvert dans l'ambassade ou le poste consulaire situé dans la circonscription consulaire où ils ont leur résidence. Par conséquent ils ne peuvent voter en France personnellement ou par procuration pour les prochaines élections présidentielles et législatives. Aussi, si vous êtes rentrés en France et que vous avez oublié de demander votre radiation des listes consulaires avant le 31 décembre 2016 ou que votre demande de radiation n'a pas été prise en compte, il vous appartient de saisir dans les plus brefs délais le Tribunal d'Instance du 1^{er} arrondissement de Paris à l'adresse suivante : 4 place du Louvre 75 001 Paris/ informations au 01 42 44 18 18 afin de pouvoir prendre part aux prochaines échéances électorales.

10 arrêts, passage de la navette communale toutes les 23 minutes (voir plan ci-dessous).



Actualités du Conseil municipal

Extraits

L'intégralité des Conseils municipaux est disponible en mairie et sur le site internet, www.castanet-tolosan.fr

Séance du 17 novembre 2016

Convention de partenariat entre la ville, le Toulouse Football Club et l'Association Parenthèse sur l'action Jeunes Citoyens Supporters.

Trois partenaires, la Ville, le TFC et l'Association Parenthèse conjuguent leurs moyens afin de permettre aux enfants des Accueils de Loisirs Associés à l'Ecole (ALAE) de Castanet-Tolosan et de Pompertuzat ainsi qu'aux enfants du Comité Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS) du Collège Jean Jaurès de se fédérer autour d'un projet sportif. Les projets pédagogiques proposés engagent les enfants à respecter certaines valeurs de fair-play, de respect, de citoyenneté. Des réalisations concrètes font également partie des activités proposées : banderoles, chants de supporters...

Adopté à l'unanimité

Avis sur les dérogations au travail du dimanche pour les commerces de détail accordées par le Maire au titre de l'année 2017.

La Loi du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques, dite Loi Macron a modifié la législation sur l'ouverture des commerces le dimanche. Ainsi, le nombre de dimanches d'ouverture des commerces de détail accordé par le Maire, peut être à hauteur de 12 dimanches par an au lieu de 5 auparavant. La liste desdits dimanches est arrêtée par le Maire avant le 31 décembre pour l'année suivante, après avis consultatif du Conseil municipal et des organisations d'employeurs et de salariés intéressés. Le Conseil départemental du Commerce et l'Association des Maires de la Haute-Garonne ont proposé une liste de 7 dimanches au titre de l'année 2017, à savoir :

- Le dimanche 15 janvier 2017
- Le dimanche 3 septembre 2017
- Le dimanche 22 octobre 2017
- Le dimanche 26 novembre 2017
- Le dimanche 10 décembre 2017
- Le dimanche 17 décembre 2017
- Le dimanche 24 décembre 2017

La Ville a souhaité ajouter à ladite liste, trois dimanches supplémentaires, à savoir :

- Le dimanche 9 avril 2017
- Le dimanche 2 juillet 2017
- Le dimanche 3 décembre 2017

Adopté à la majorité

Prochain Conseil municipal

20 avril 2017 à 19h

Sous réserve de confirmation par voie d'affichage

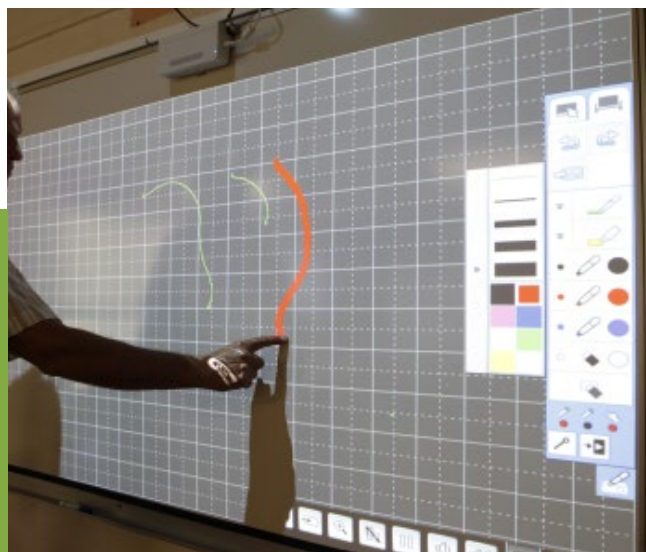
Séance du 12 décembre 2016

Convention de répartition du personnel suite à la dissolution du SIVURS

Le SIVURS est un Syndicat Intercommunal à Vocation Unique qui assure la fourniture et la distribution de repas pour les groupes scolaires de 26 communes dont Castanet-Tolosan. La Loi impose aujourd'hui la réduction de ces syndicats, en Haute-Garonne 135 syndicats ont été recensés, l'objectif étant de réduire leur nombre à 71. Le SIVURS devra donc être dissout à compter du 31 août 2017. « Les agents de ce syndicat sont répartis entre les communes », conformément à l'article 40 § IV de la Loi NOTRe, la clef proposée pour la répartition des agents du SIVURS étant celle du nombre de repas livrés en 2015, la Ville de Castanet-Tolosan intégrera dans ses effectifs 4 agents, sur les 16 agents du SIVURS.

Adopté à l'unanimité

Séance du 2 février 2017



Demande de subvention au titre de la réserve parlementaire de 2017 pour l'acquisition de vidéoprojecteurs interactifs dans les écoles.

La Mairie sollicite Monsieur le Député afin d'obtenir une subvention au taux le plus élevé possible au titre de la réserve parlementaire de 2017 pour continuer l'équipement des groupes scolaires de la commune en tableaux numériques. A la rentrée 2016, 7 vidéoprojecteurs interactifs ont été installés dans les classes de CM2 (5 classes de CM2 et 2 classes en double niveau CM1/CM2) des 4 groupes scolaires de la commune. Ce matériel donnant entièrement satisfaction aux enseignants et aux élèves qui en bénéficient, la Ville souhaite en poursuivre le déploiement. La dépense totale est estimée à 21 455 € HT.

Adopté à l'unanimité

Expression des groupes politiques

GRUPE MAJORITAIRE RÉUSSIR ENSEMBLE CASTANET

Vivre ensemble avec des règles communes

Partager un même espace de vie nécessite l'édiction de règles communes. Celles-ci découlent bien évidemment des lois et des règlements mais aussi des usages et des spécificités locales. A Castanet comme ailleurs, le bien vivre ensemble passe par cet élémentaire civisme. Il est du rôle des élus de participer à ce mouvement et de rappeler sans cesse les restrictions d'usage

que nous impose la vie en société. De trop nombreuses fois, les stationnements anarchiques, le fleurissement d'enseignes et panneaux publicitaires, l'abandon de déchets sur le domaine public, les déjections canines, les attroupements bruyants en zone d'habitat, les dégradations de biens publics ou privés,..., portent atteinte à notre qualité de vie.

En ces périodes de replis identitaires ou communautaristes il est de notre rôle de rappeler que toute société évoluée repose sur une règle commune dont nous sommes tous les garants et que l'action municipale se doit de sans cesse réaffirmer..

La majorité municipale autour d'Arnaud Lafon

GRUPE LA GAUCHE RASSEMBLÉE

Droit et devoir de réponses... ou l'expression démocratique à Castanet.

En octobre 2016, le Maire utilisait le Castanet-Lien, journal d'information municipale, à des fins de propagande. Il passait deux messages : la croissance du nombre de logements sur Castanet n'est pas si importante que cela et les équipements sont surchargés parce que les habitants des communes voisines les utilisent sans payer ce qu'ils devraient. Pour appuyer ses dires, le Maire n'a pas hésité à manipuler les chiffres et les courbes (des intervalles de temps différents pour comparer le nombre de logements construits sur différentes périodes). Nous le lui avons fait remarquer et avons officiellement demandé un droit de réponse dans

le Castanet-Lien. Il nous a été publiquement accordé au conseil municipal de décembre. Mais A. Lafon a ensuite refusé de faire paraître notre réponse...

Ce n'est pas la première fois ! En 2015, il avait accepté, à la demande de notre groupe, l'organisation d'un référendum municipal sur l'urbanisation de la Ritournelle; il l'a ensuite tout simplement annulé.

Aujourd'hui, il ne répond pas aux courriers de représentants d'associations castanéennes qui veulent émettre un avis différent sur « sa » conception de l'urbanisation de Castanet ou faire état des problèmes qu'elle crée.

La démocratie à Castanet selon A. Lafon se

résume en une phrase : « j'ai été élu, donc je fais ce que je veux faire »... en oubliant qu'en 2014 une majorité de Castanéens se sont prononcés contre ses projets (45% pour, 55% contre, mais malheureusement répartis sur 2 listes...). Gageons que les Castanéens se chargeront de le lui rappeler ! Nous saurons lui rappeler aussi ses récentes promesses de « pause sur l'urbanisation ».

**Le Groupe La Gauche Rassemblée
Marc Tondriaux, Sylvie Bories, Bernard Bagnéris, Marc Salvan, Bérengère Doerler, Patrick Prodhon, Hélène Rouch.
www.gaucherassembleecastanet.fr**

GRUPE TOURNONS OUI !

Deux contre tous,

Depuis que notre groupe a rejoint le conseil municipal, nous n'avons cessé de travailler dans l'intérêt de tous les Castanéens. Nous avons initié plusieurs recours contre des projets d'urbanisation (Ritournelle par exemple), contre des délibérations (préemptions, dépenses excessives...), nous avons participé à tous les conseils municipaux (contrairement à certains qui pourtant sont indemnisés), à de multiples commissions mairie ou Sicoval et nous en sommes fiers d'autant que nous sommes bénévoles. Pour nous cela reste une vocation et c'est pour ça que beaucoup d'entre vous nous ont rejoints dans notre action et sont venus nous rendre visite à

notre permanence le samedi matin de 10h à midi à la mairie. Nous vous en remercions vivement. Nous avons besoin de votre soutien et de vos encouragements qui nous incitent à continuer dans notre fonction ô combien ingrate. Vous êtes nombreux à avoir compris que tous ces politiciens (tous dans le même sac) tendent à dégrader notre chère commune sans se soucier un seul instant de l'intérêt général ! Arrêtons de croire ces artistes de la politique qui ne disent et ne font que ce qui les arrange quand ça les arrange. Nous sommes à mi-mandat, nous avons constaté l'ampleur des dégâts commis durant le mandat précédent où ne siégeaient que des politiciens. Les impôts

ont augmenté à la même vitesse que la population, et pourtant, il n'y a eu aucun investissement digne de ce nom. Nous sommes deux contre tous, qu'au conseil municipal bien sûr, car n'oublions pas tous ceux qui nous soutiennent au quotidien avec mention à Béatrice ou Michel. Aujourd'hui pour se faire des ennemis, plus la peine de faire la guerre, il suffit de dire ce qu'on pense (Lutherking), et croyez-nous, nous sommes fiers d'être détestés par certains !

**Le Groupe Tournons oui !
Patrice Tournon et Bernard Garraffouillet**

Travaux en Ville : quoi de neuf ?

1. L'ancienne mairie réaménagée

Mise aux normes accessibilité. Agencement intérieur revu afin d'accueillir plusieurs associations culturelles. Durée du chantier 4 mois.

Coût des études et des travaux :
302 000 €



2. Un nouveau mail aux Ormes

Ce projet de réhabilitation du mail a été pensé en concertation avec les résidents, au travers d'ateliers participatifs et de réunions publiques. La consultation des entreprises débutera au second semestre, pour des travaux prévus en fin d'année.

Montant estimé des travaux :
250 000 €



3. Une nouvelle esplanade avenue de Toulouse

Dans la continuité de l'esplanade déjà réalisée au-dessus du fast-food, un aménagement identique sera réalisé dans le courant du second semestre 2017.

Montant estimé des travaux :
260 000 €



4. Des espaces partagés sur la RD 813

Des pistes cyclables et piétonnières seront réalisées entre le parking relais de Tisséo à la sortie de Castanet et la rue Périès, au niveau de la MDS 31. Réfection et enfouissement des réseaux, création de trottoirs, implantation de colonnes enterrées, modernisation de l'éclairage public.

Etudes préparatoires cette année, démarrage des travaux au 2^e trimestre 2018
Coût total d'1 M €



5. Travaux à la piscine

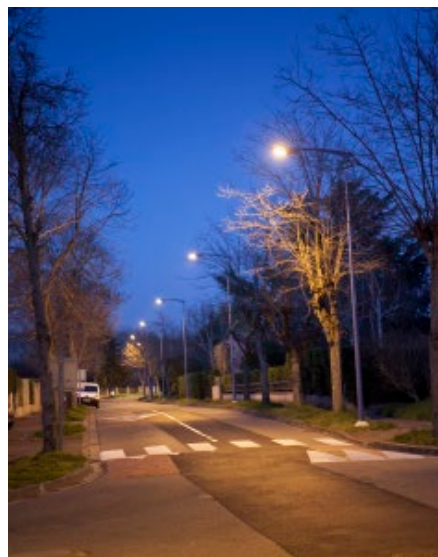
Travaux en cours pour réaliser un bac tampon et refaire les plages. Les eaux de débordement pourront ainsi être récupérées, traitées et réutilisées, sans variation du niveau de l'eau quand les nageurs entrent ou sortent de la piscine. Le bac tampon permettra enfin d'économiser par jour les quelque 25 m³ d'eau qui étaient jusqu'alors perdus.

Coût des études : 6 360 € TTC
Coût estimé des travaux de 180 000 €

6. Modernisation de l'éclairage public

Financée à 80% par le Syndicat départemental d'énergie de la Haute-Garonne (SDEHG), la modernisation de l'éclairage permet de réaliser des économies d'énergie. Entre 2001 et 2016, plus de 1000 points lumineux ont été remplacés sur la commune. Ce chantier d'envergure se poursuit en 2017 avec le traitement de l'allée des Mimosas, la résidence des Ormes 1 & 2, la rue de la Petite Reine et du chemin des Augustins, du quartier des Marronniers rouges et de Camus.

Coût restant à charge pour la commune : 180 000 €





« La couverture totale des près de 550 communes du département devrait être atteinte en 2030. »

SDAN : pour un haut-débit accessible partout

Le haut-débit nous concerne tous, que nous soyons accros à l'Internet ou pas. Il permet de développer de nouveaux services qui facilitent le quotidien, désenclavent les territoires, permettent le télétravail... En finir avec les zones blanches et déployer le haut-débit sur tout le territoire constituent donc un enjeu crucial, auquel répond le schéma directeur de l'aménagement numérique (SDAN).

Le très haut-débit pour les quelque 550 000 Haut-Garonnais d'ici 2030 : voilà le défi auquel répond le SDAN, document qui planifie l'arrivée du haut-débit dans tout le département.

Porté par le Conseil départemental, le SDAN est pour moitié financé par les opérateurs, qui paieront une redevance sur les infrastructures et pour l'autre moitié par la puissance publique : Europe, Etat, Région, Département et intercommunalités. Prévu en trois étapes, le schéma prévoit dans sa première phase (2016-2021) une montée en débit jusqu'à 30 Mbps d'ici fin 2017 pour les communes qui ne sont pas desservies par la fibre. D'ici 2020, 150 000 lignes devraient bénéficier du très haut débit, grâce à un taux d'équipement en fibre optique de 80% de la population. La couverture totale des près de 550 communes du département devrait être atteinte en 2030.

Un territoire connecté

Le territoire intercommunal est concerné par la première phase du SDAN, prévue jusqu'en 2021. En 2017, des travaux d'amélioration seront ainsi réalisés, permettant un meilleur

débit jusqu'à 30 Mo/s grâce notamment à la technologie 4G box. D'autres travaux seront également lancés au deuxième trimestre 2018 et jusqu'en 2021 pour installer la fibre optique, notamment sur Castanet-Tolosan ; la commercialisation se fera par tranches, un an après la fin des travaux.

Le Sicoval, maître d'œuvre

La communauté d'agglomération siège au sein du syndicat mixte chargé de mettre en œuvre le SDAN. Son rôle est double. Il représente les communes membres de son territoire et suit l'avancée des travaux. Compte tenu de la complexité des marchés et de la technicité des travaux, les communes ne peuvent en effet pas à elles seules intervenir au sein du SDAN. Le Sicoval a aussi pour mission de répartir le financement de la part revenant aux collectivités, soit 13% de l'enveloppe globale. Sur ces 13%, la moitié est financée par le Sicoval et l'autre moitié par les communes. Pour une commune agissant seule, l'investissement serait 15 fois plus important.





PRINTEMPS DES PLANTES

UN MARCHÉ PLEIN DE SURPRISES !

Le beau temps était au rendez-vous ce dimanche 19 mars à Castanet-Tolosan pour accueillir les visiteurs venus en nombre à la 6^e édition du Printemps des plantes. Au programme de cette journée printanière : conférence et débats sur les cactées, ateliers avec notamment la création de nichoirs à oiseaux, d'hôtels des insectes, animations autour des champignons... des expositions sur la préservation des céréales familiales et l'histoire du Pastel, des démonstrations de vannerie rustique ...





Création du blason de la Ville par le service Espaces verts de la commune

Concours d'épouvantails



Démonstration d'élagage d'arbre par les services techniques de la Ville

Plantation d'un arbre pour célébrer la naissance des petits Castanéens nés en 2016



« Je fais de la danse-théâtre : mes œuvres mêlent théâtralité et danse, musique et mouvement. Je suis un homme qui danse plutôt qu'un danseur. »

Pascal Delhay danseur-chorégraphe



© Bruno Aptel

Je suis un autre... ou les métamorphoses de Pascal Delhay

Pascal Delhay est danseur-chorégraphe. Ce sont néanmoins ses créations photographiques que vous pourrez voir l'an prochain à la salle Dauriac. L'artiste est inattendu, et ses œuvres sont atypiques...

Pascal Delhay célébrera bientôt ses 40 ans de carrière. Installé à Toulouse depuis 35 ans, il a été accueilli plusieurs fois en résidence d'artiste à la Ferme de Cavalié à Castanet. Il y a créé des spectacles et réalisé des séances photos avec un ami photographe Bruno Aptel. Il se consacre actuellement à la réalisation d'une exposition de ces images qu'il retravaille numériquement, qu'il nomme « Tableaux Photographiques » : « Je suis un autre » sera présentée du 14 mars au 5 avril 2018 à la salle Dauriac de l'Hôtel de Ville (vernissage mercredi 14 mars 18h30).

« Je suis un autre »

Ce titre de l'œuvre de Pascal Delhay résume assez fidèlement l'artiste. Atypique par la diversité de ses talents, tantôt danseur, tantôt photographe, il met en œuvre les disciplines dans des créations originales, avec néanmoins des lignes sinon directrices, du moins récurrentes : « Au début de ma carrière, j'étais sculpteur, peintre, et suivant les périodes je passais d'une discipline à l'autre. Puis la danse s'est imposée. Je me filmais pour voir ce que donnait ma danse, et j'ai commencé à travailler



© Bruno Aptel

sur l'image, à faire de la photographie et à créer des tableaux photographiques. Il y a une certaine continuité avec mes débuts, car je travaille la photo comme si c'était une peinture, le résultat est très proche de l'univers cinématographique. » Ce qui l'intéresse, c'est l'image et le mouvement, le médium qui permet de mettre en mouvement des images fixes. D'où son concept d'images mouvementées et de mouvements imagés.

Un homme à la croisée des arts

« Je fais de la danse-théâtre : mes œuvres mêlent théâtralité et danse, musique et mouvement. Je suis un homme qui danse plutôt qu'un danseur », résume Pascal Delhay. « Je danse souvent en solo, ou en duo avec un partenaire hors de ma discipline : un musicien, un acteur, un circassien... ». Artiste complet, il est également pédagogue : il anime ainsi des ateliers et de nombreux stages de danse libre, dans la nature ou dans des paysages urbains. Il a en outre créé un atelier de recherche de création en danse-théâtre, et a réalisé la mise en scène du spectacle de l'école des arts du cirque le Lido au théâtre Garonne en 1998.

« La ferme du Cavalié, un lieu unique pour la création »

Pascal Delhay a fait plusieurs résidences à Castanet-Tolosan entre 2014 et 2017 : il a ainsi créé 3 spectacles à la Ferme du Cavalié. Durant ces séjours, il a également travaillé la photographie : « le lieu est équipé en matériel tels que des projecteurs, et m'a permis, outre mes recherches sur la danse, de travailler sur l'image. À l'inverse des salles de répétitions où l'on n'a ni le temps ni les conditions matérielles pour créer, la ferme du Cavalié donne une grande liberté, propice à la création. C'est un lieu unique dans la région, dans lequel j'ai pu réaliser mes créations les plus récentes et certainement les plus symptomatiques de ma démarche actuelle. »

Depuis 2001, la Ville accueille les artistes en résidence. « Ces séjours plus ou moins longs constituent un soutien nécessaire à la création artistique, explique Marie-Laure Chauvin, Adjointe au Maire déléguée à la culture. Ils leur permettent d'avoir un lieu et du temps pour créer ». Les résultats de cette période créatrice sont ensuite intégrés à la programmation culturelle de la Ville, bénéficiant ainsi à tous les Castanéens.



Des cartes, des lettres et de la chaleur humaine

Deux après-midi et deux soirs par semaine, les amateurs de cartes et de lettres se retrouvent pour jouer ensemble, en toute convivialité.

Créée il y a une dizaine d'années, l'association de jeux de cartes et de lettres compte une quarantaine d'adhérents : si le scrabble, le tarot et la belote coincée les réunissent, c'est aussi et surtout la convivialité qui les anime. « Nous ne jouons pas dans un esprit de compétition, explique Françoise Willette, Présidente de l'association. Pour favoriser les échanges, nous tirons au sort les participants des parties, et nos séances comportent toujours un temps de rencontre autour d'une boisson et de gâteaux, afin de pouvoir discuter ensemble. » L'association est active toute l'année, y compris pendant les vacances : les personnes seules ou restant chez elles ont ainsi l'occasion de se divertir en bonne compagnie.

Inscriptions, renseignements :
Françoise Willette 05 61 73 46 74

Une pratique sportive appréciée aussi des plus jeunes.



« L'arrivée de VTT coteaux 31 permet de diversifier et d'enrichir l'offre sportive à Castanet. »



Un club pour rouler comme vous aimez !

Vous cherchez une activité adaptée à tous les âges et à tous les niveaux de pratique, que vous pourriez faire en famille ou de façon plus sportive ? Le club VTT coteaux 31 vous attend !

Créée en 2015, l'association compte déjà 125 adhérents et propose des activités liées au VTT sur différentes communes autour de Toulouse. Depuis mars dernier, elle a également ouvert un club-école à Castanet-Tolosan. « Cette activité n'était pas présente sur la Ville, explique Patrick Paris, adjoint au Maire délégué à la vie associative et sportive. L'arrivée de VTT coteaux 31 permet donc de diversifier et d'enrichir l'offre sportive à Castanet – d'autant que nos infrastructures du parc des Fontanelles se prêtent bien à cette discipline ».

« Nous avons constitué un club-école inter-communal, qui a vocation à rayonner sur tout Toulouse et le sud toulousain, explique José Martinez, Président de VTT coteaux 31. En nous implantant à Castanet, nous pourrions répondre à une forte demande sur ce type d'activité mais aussi sur les cours. » De fait, des 20 enfants attendus en cours lors de sa création, le club est passé à 40 en moins de 6 mois ! Le VTT intéresse, et pour cause : enduro, extrême, trial...le sport est ludique, les pratiques sont variées, et le club propose différentes solutions selon l'âge et les envies des participants. « Notre credo : plaisir, partage et passion du VTT pour tous » résume José Martinez.

Des cours, des stages, des randonnées...

Le club propose des cours pour enfants et adultes, encadrés par des moniteurs diplômés, pour apprendre les techniques indispensables : les positions de base, bien freiner, bien négocier un virage... Ces cours sont dispensés à Castanet

les mercredis de 14h30 à 20h30 et le samedi matin, par créneaux d'1h30. En complément, des randonnées et des sorties sont organisées : famille, loisirs, sportives ou extrêmes. Des stages « à la carte » sont enfin accessibles pendant les vacances. Vous en voulez plus ? Outre les randonnées concoctées par le club, chaque participant peut lui aussi initier une sortie, et grâce à ses partenariats avec d'autres associations, les adhérents peuvent élargir leur pratique et étoffer leur bagage technique. Vous êtes tentés ? Venez essayer : le club vous offre la première séance de cours ou de randonnée.

Festibike : la fête du vélo pour tous

2000 à 3000 personnes attendues les 22 et 23 avril prochains : le festival Festibike organisé par le club et ses partenaires sera un temps fort pour les amateurs de vélo. Pendant deux jours, les visiteurs pourront participer à des animations ou des initiations, voire des démonstrations de trial et autres BMX, se lancer sur des parcours avec draisiennes pour les parents avec les plus petits, assister à un spectacle de freestyle en soirée...Ce sera également l'occasion pour tous de tester des vélos de différentes marques internationales. Les plus téméraires pourront se défier au « penta VTT », compétition unique composée de 5 épreuves et qui mettra en lumière les nouveaux talents de la discipline. Rendez-vous au ramier de Lacroix-Falgarde, en attendant une prochaine édition à Castanet !

Inscriptions, renseignements :
vttcoteaux31.fr ; festibike.fr



FÊTE LOCALE

DU 16 AU 19 JUIN
ORGANISÉE PAR
LE COMITÉ DES FÊTES

Festi

JEUNES

Objectif sciences



Dim. 21 mai
10H / 18H
Halle - Gratuit